

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

08/10/2018

N° E18000160 /80

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 5 octobre 2018, la lettre par laquelle le président du conseil départemental de l'Aisne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une nouvelle enquête publique ayant pour objet :

- le projet d'aménagement foncier et travaux connexes sur les communes de Thenelles, étendus à Neuville, Regny et Sissy ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude DESMARQUEST, responsable du service de l'équipement des communes et du développement agricole au sein de la direction de l'aménagement et de l'environnement du conseil général de la Somme, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président du conseil départemental de l'Aisne et à Monsieur Claude DESMARQUEST. Copie en sera adressée pour information au maire de Thenelles.

Fait à Amiens, le 08/10/2018

Le Président,



Didier MESOGNON